

- 325.** Arrêté du 20 novembre 1863, acceptant les démissions de leurs fonctions judiciaires offertes par MM. Labbé, Casaubon, Chrétien et Gibson . . . . . 319
- 326.** Arrêté du 20 novembre 1863, portant nomination de quatre membres dans le personnel des tribunaux du Protectorat. . . . . 319
- 327.** Arrêté du 20 novembre 1863, ouvrant au budget du service local, Exercice 1863, des crédits extraordinaires et supplémentaires, s'élevant à la somme de 46,328 fr. 23 c. . . . . 320
- 328.** Arrêté du 20 novembre 1863, rendant exécutoire le rôle supplémentaire des contributions personnelle et des patentes du 3<sup>e</sup> trimestre 1863. . . . . 322
- 329.** Arrêté du 20 novembre 1863, autorisant le Trésorier-payeur à faire emploi dans ses écritures du montant des cotes reconquies irrécouvrables, appartenant à l'Exercice en cours. . . . . 322
- 330.** Arrêté du 21 novembre 1863, convoquant le Comité consultatif d'administration, d'agriculture et de commerce, pour tenir sa session ordinaire de l'année 1863. . . . . 323
- 331.** Ordre du 23 novembre 1863, faisant occuper de nouveau, par la gendarmerie, le poste de Papara. . . . . 324
- 332.** Ordre du 25 novembre 1863, relatif à la distribution des procès-verbaux imprimés de l'Assemblée législative indigène. . . . 324
- 333.** Décision du 27 novembre 1863, portant fixation des remises du Secrétaire-trésorier de la caisse agricole. . . . . 325
- 334.** Ordre du 28 novembre 1863, portant distribution du travail de l'Imprimerie . . . . . 325
- 335.** Ordonnance du 30 novembre 1863, suspendant de ses fonctions pendant un an, Aifenua, cheffesse de Punaauia, et la remplaçant par le toohitu Moohono. . . . . 326
- 336 à 343.** Nominations, mutations, etc. . . . . 327



**N<sup>o</sup> 516.** — *CIRCULAIRE* du *Ministre de la Marine et des Colonies*, du 26 décembre 1862 (4<sup>e</sup> direction : 2<sup>e</sup> bureau, n<sup>o</sup> 152), prescrivant les pièces à joindre aux dossiers des recours au conseil d'État (A).

Paris, le 26 décembre 1862.

MONSIEUR LE COMMANDANT, à l'occasion d'un recours actuellement pendant contre une décision rendue, au contentieux, par le conseil privé d'une de nos colonies, le conseil d'État a signalé les difficultés qui résulteraient pour l'étude des affaires de ce genre de ce

---

(1) Cette dépêche n'est parvenue dans la colonie que le 9 novembre 1863.